

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation des travaux de déconstruction d'anciens bâtiments sur le site de la future caserne des sapeurs-pompiers de la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_85_2025 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-11°,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 16 juin 2025,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 19 juin 2025,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation des travaux de déconstruction d'anciens bâtiments sur le site de la future caserne des sapeurs-pompiers de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.

Les travaux de déconstruction dureront 1 mois.

Le montant global estimatif est de 90 000 € HT.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :  
Réalisation des travaux de déconstruction d'anciens bâtiments sur le site de la future caserne des sapeurs-pompiers de la Ville de Montereau-Fault-Yonne

.../...

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
James Chéron .

James CHÉRON